

Ce formulaire peut être rempli avant impression  
FOR-OSMO-15 Version du 29.05.2020

**Demande d'autorisation**  
Pose de réclames routières temporaires  
et/ou Occupation / Fermeture de chaussées

Veuillez consulter [la directive concernant les réclames temporaires](#) et [la liste des emplacements officiels](#)

Requérant				
Entreprise / Société		Personne de contact		
Nom / Raison sociale		Nom et prénom		
Rue et numéro		Rue et numéro		
NPA et localité		NPA et localité		
N° de téléphone		N° de téléphone		
Courriel		Courriel		
Manifestation				
Nom de la manifestation				
Commune				
NPA et localité				
Rue et numéro				
Date et heure				
Descriptif de la réclame				
Texte :	Couleur(s)	Hauteur	Largeur	Surface
		m	m	m <sup>2</sup>
Genre de réclame	<input type="checkbox"/> Bâche	<input type="checkbox"/> Panneau	<input type="checkbox"/> Panneau de direction	
	<input type="checkbox"/> Autre, à préciser →			
Réclame politique	<input type="checkbox"/> Votation	<input type="checkbox"/> Élection		
Emplacement de la réclame				
Commune				
Numéro d'emplacement officiel (si applicable)				
Adresse de l'emplacement (si hors emplacement officiel)				
Perturbation du trafic				
Occupation ou fermeture temporaire de chaussée sur route ?	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Cantonale	<input type="checkbox"/> Communale <small>(remplir obligatoirement le tableau ci-dessous)</small>	
Occupation / fermeture	<input type="checkbox"/> Accotement	<input type="checkbox"/> Trottoir	<input type="checkbox"/> Chaussée	
	<input type="checkbox"/> Autre, à préciser →			
N° route ou nom de rue				
Date et heure				
Mesures / déviation proposées				
Responsable trafic			N° téléphone / mobile	

**Observations éventuelles**

--

**Documents à fournir** (sous forme informatique et papier)

- ✓ **Un plan de situation** général sur fond cadastral (avec zones d'occupation / fermeture de chaussée).  
Uniquement s'il y a une occupation / fermeture temporaire de chaussée d'une route cantonale.

**Législation en vigueur**

- ✓ Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) du 19 décembre 1958
- ✓ Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR) du 5 septembre 1979
- ✓ Loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020
- ✓ Règlement d'exécution de la loi sur les routes et voies publiques (ReLRVP) du 1er avril 2020
- ✓ Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991
- ✓ Loi sur la protection des biens culturels (LCPBC) du 27 mars 1995
- ✓ Règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr.) du 16 octobre 1996
- ✓ Arrêté relatif au tarif horaire des émoluments (ATHE) du 1er avril 2020
- ✓ Règlements communaux d'aménagement ou d'urbanisme

**Requérant***Le soussigné certifie l'exactitude des données renseignées dans ce formulaire*

Lieu et date :		Signature :	
----------------	--	-------------	--

**Décision communale (soumise à recours) si réclame sur emplacement communal officiel****Préavis communal si réclame temporaire hors emplacement communal officiel**

--	--	--	--

Lieu et date :		Timbre et signature :	
----------------	--	-----------------------	--

**Ce formulaire doit être envoyé en un exemplaire pour préavis à la commune concernée.**

- **Si la demande concerne un emplacement communal officiel, la commune établira une décision.**
- **Si la demande concerne un autre emplacement, la commune établira un préavis et se chargera de transmettre la demande au service des ponts et chaussées pour décision.**